



La Banque mondiale s'apprête à injecter 265 millions de dollars dans la STEP Ifahsa

La Banque mondiale prépare l'approbation de son financement pour la Station de transfert d'énergie par pompage Ifahsa, un projet stratégique de l'ONEE dont le coût total est estimé à 500 millions de dollars. Le montage financier associe la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et plusieurs fonds climatiques. D'une capacité de 300 MW, l'infrastructure doit renforcer la résilience du système électrique marocain, faciliter l'intégration d'au moins 1 GW de nouvelles énergies renouvelables et contribuer à mobiliser près de 1 milliard de dollars d'investissements privés.



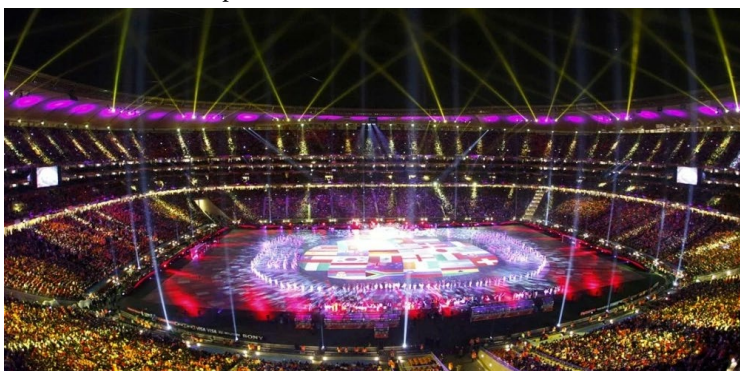
Afrique numérique : le Maroc parmi les architectes de la prochaine décennie (BCG)

Porté par la feuille de route Maroc IA 2030 et par un écosystème technologique en pleine structuration, le Royaume figure parmi les marchés africains appelés à jouer un rôle moteur dans la prochaine phase de croissance digitale du continent. C'est l'un des principaux enseignements du nouveau rapport de BCG Platinion, qui identifie les infrastructures, les technologies émergentes, les talents et la cybersécurité comme les quatre piliers de la transformation numérique africaine.



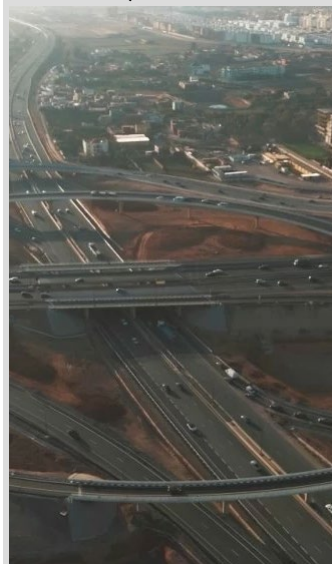
Mondial 2026 : L'expertise sécuritaire marocaine reconnue et mise à contribution

Le Maroc confirme son statut de partenaire de référence en matière de coopération sécuritaire internationale. Des experts de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) participent activement aux travaux du Centre de coopération policière internationale (CCPI), mis en place aux États-Unis pour la sécurisation de la Coupe du monde 2026.



Voici les grands projets routiers à l'horizon 2030

À l'approche de la Coupe du monde 2030, le Maroc intensifie le déploiement de grands projets routiers afin d'améliorer la mobilité, de renforcer la connectivité entre les territoires et de répondre aux exigences de l'événement planétaire, conformément à la Vision Royale faisant des infrastructures un levier de développement durable et de rayonnement international du Royaume.



L'AMMC lance un programme de mise en conformité volontaire dédié à la gestion sous mandat d'instruments financiers

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a annoncé, jeudi, le lancement d'un programme de mise en conformité volontaire dédié à l'activité de gestion sous mandat d'instruments financiers, dans le cadre de sa mission de supervision du marché des capitaux et de protection de l'épargne investie en instruments financiers.

Mondial 2026 : une Coupe du monde parallèle s'écrit sur les réseaux sociaux

La Coupe du monde 2026 se joue sur le terrain, mais elle se raconte aussi sur les réseaux sociaux. Des influenceurs marocains ont transformé leur quotidien en véritable carnet de bord, partageant chaque étape de leur aventure avec des milliers d'internautes. Entre voyages, rencontres, ambiance dans les rues américaines et moments de ferveur autour des Lions de l'Atlas, ils offrent un regard inédit sur une compétition qui dépasse désormais les 90 minutes de jeu. Depuis le Maroc comme depuis les villes hôtes du Mondial, une nouvelle manière de vivre le tournoi s'impose : plus immersive, plus spontanée et au plus près de ceux qui font vibrer la passion marocaine.



Carburants : baisse de 60 centimes pour l'essence et de 40 centimes pour le gasoil à partir du 16 juin

Nouvelle détente sur les prix des carburants au Maroc. Les distributeurs pétroliers appliqueront, à compter du mardi 16 juin à 00h01, une baisse de 60 centimes par litre d'essence et de 40 centimes par litre de gasoil. Une évolution qui intervient dans un contexte de repli des cours internationaux des produits pétroliers.



« HONESTY PROPERTIES » SARL AU.

CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/06/2026 à MARRAKECH, il a été établi les statuts d'une SARL D'AU dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION : « HONESTY PROPERTIES » SARL AU.

OBJET SOCIAL :

□ COURTIER D'IMMEUBLES SANS EMPLOIE

□ GÉRANT D'IMMEUBLES

□ IMMEUBLES

PROMOTEUR IMMOBILIER

SIEGE SOCIAL :

QUARTIER MENARA IMM AAMARA 2EME ETAGE APP 16 MARRAKECH

DUREE :

□ 99 ANS.

CAPITAL : Le capital social est fixé à la somme de 100 000.00dh (Cent mille dirhams) divisés en 1000 parts sociales de 100.00 dhs chacune, et attribuées ainsi : Monsieur Ahmed ELMECHTALI 1000 PARTS Soit au total 1000 PARTS

GERANCE : Confiée, Monsieur Ahmed ELMECHTALI une durée illimitée et ce avec les pouvoirs les plus étendus. EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre BENEFCES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

III/ L'immatriculation de la société a été effectué auprès du Registre de Commerce de Marrakech, le 16/06/2026, RC N° :182835 Sous N° :194160 POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION

ECO HYDROELEC SARL AU

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 22/05/2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : ECO HYDROELEC SARL

AU.

Objet : - Travaux hydraulique rurale et urbaine : Alimentation en eau potable, assainissement, traitement d'eau potable, dessalement de l'eau de mer, épuration des eaux usées, Irrigation.

- La réalisation de tous travaux routiers et de bâtiment et travaux publics (BTP), notamment les Travaux de gros œuvre, second œuvre, construction, réhabilitation publics et privés. Ainsi tous les travaux électriques et de maintenance et entretien y compris l'installation des panneaux solaires et photovoltaïques.

- La réalisation des travaux divers, services auxiliaires et multi- services et toutes les prestations d'études techniques et d'ingénierie, assistance technique, conseil et expertise dans le domaine de BTP, AEP, Assainissement, l'énergie renouvelable et de l'agriculture.

Siège social : C/O AVENUE ATTABARANI S/N HAY EL WAHDA 02 LAAYOUNE. Capital social : 100

000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune attribuées à l'associé unique Mr HAMZA BELFARRANE. Gérance : a été désigné comme gérant Mr FAHD AIT ELKRIF C.I.N N° JC603781 pour une durée illimitée.

Signature sociale : la société sera valablement engagée par la signature de Mr FAHD AIT ELKRIF. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de la ville de LAAYOUNE en date du 04/06/2026 sous le numéro : 15419. La société a été immatriculée au registre de commerce sous le N° : 58053.

SOCIETE MAROCAINE DES CARBURANTS IFNI (EN LIQUIDATION)

S.A au Capital de 10.000.000,00 dirhams Siège social : 4, Rue Blida Casablanca RC N° 81371 IF N°1032021 AVIS DE CONVOCATION

A L'Assemblée Générale Ordinaire Du 03 juillet 2026 à 12 h 00 mn

Les actionnaires de la SOCIETE MAROCAINE DES CARBURANTS IFNI, S.A sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 03 juillet 2026 à 12 heure 00 minutes, au 12 rue Jilali Oraibi-6 ème étage 20000 CASABLANCA, à laquelle tous les actionnaires sont convoqués, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination du commissaire aux comptes de la société. Projet de la résolution unique:

L'Assemblée générale, sur proposition du liquidateur, décide de nommer le cabinet GESTWAY en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois exercices qui commence à compter de l'exercice 2024 et se termine à la date de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2026. Le liquidateur

**SOCIETE
MAROCAINE DES
CARBURANTS IFNI
(EN LIQUIDATION)**

S.A au Capital de
10.000.000,00 di-
rham

Siège social : 4, Rue
Blida Casablanca
RC N° 81371 IF
N°1032021

**AVIS DE CONVOCA-
TION**

A L'Assemblée Géné-
rale Ordinaire
Du 17 juillet 2026 à 12
h 00 mn

Les actionnaires de
la SOCIETE MARO-
CAINE DES CARBU-
RANTS IFNI, S.A sont
convoqués à
l'assemblée générale
ordinaire, qui se tien-
dra le 17 juillet 2026
à 12 heure 00 mi-
nutes, au 12 rue Jilali
Oraibi-6 ème étage
20000 CASABLAN-
CA, à laquelle tous les
actionnaires sont
convoqués, à l'effet de
délibérer sur l'ordre
du jour suivant :
Approbation des
comptes annuels de
l'exercice 2024 :
☐ Approbation des
comptes sociaux de
l'exercice clos le

31/12/2024 ;

- ☐ Affectation du résul-
tat de l'exercice clos
le 31/12/2024 ;
- ☐ Quitus au liquida-
teur ;
- ☐ Pouvoirs.

Projets de résolu-
tion : Approbation des
comptes annuels de
l'exercice 2024
1ère Résolution :
L'Assemblée géné-
rale, après avoir pris
connaissance du
rapport de gestion du
liquidateur, et après
lecture du rapport
du Commissaire aux
comptes, approuve
les comptes sociaux
de l'exercice clos le
31 décembre 2024
tels qu'ils ont été pré-
sentés ainsi que les
opérations traduites
dans ces comptes
ou résumées dans
ces rapports. Ces
comptes faisant appa-
raître :

- ☐ Actif net :
-7.884.842,99 Di-
rham ;
- ☐ Chiffre d'affaires :
372 715,46 Dirhams ;
- ☐ Résultat net comp-
table : -355.389,14
Dirhams.
- 2 ème Résolution :
L'Assemblée géné-
rale, sur proposition
du liquidateur, décide
d'affecter le
résultat net

comptable de l'exer-
cice social clos
le 31 décembre
2024, s'élevant à
-355.389,14 Dirhams
(perte nette) au report
à nouveau qui passe-
ra de -10.028.453,85
Dirhams
à-10.383.842,99
Dirhams.
3 ème Résolution :
L'Assemblée Gé-
nérale confère tous
pouvoirs au porteur
d'un extrait du présent
procès-
verbal pour effectuer
les formalités prévues
par la loi.

**SOCIETE
MAROCAINE DES
CARBURANTS IFNI
(EN LIQUIDATION)**

S.A au Capital de
10.000.000,00 di-
rham

Siège social : 4, Rue
Blida Casablanca
RC N° 81371 IF
N°1032021

**AVIS DE CONVOCA-
TION**

A L'Assemblée Géné-
rale Ordinaire
Du 17 juillet 2026 à
13 h 00 mn

Les actionnaires de
la SOCIETE MARO-

CAINE DES CAR-
BURANTS IFNI, S.A
sont convoqués à
l'assemblée géné-
rale ordinaire, qui se
tiendra le 17 juillet
2026 à 13 heure 00
minutes, au
12 rue Jilali Oraibi-6
ème étage 20000
CASABLANCA, à
laquelle tous les
actionnaires sont
convoqués, à l'ef-
fet de délibérer sur
l'ordre du jour sui-
vant :
Approbation des
comptes annuels de
l'exercice 2025 :

- ☐ Approbation des
comptes sociaux
de l'exercice clos le
31/12/2025 ;
- ☐ Affectation du
résultat de l'exercice
clos le 31/12/2025 ;
- ☐ Questions di-
verses ;
- ☐ Pouvoirs.

Projets de résolu-
tion : Approbation
des comptes annuels
de l'exercice 2025
1ère Résolution :
L'Assemblée géné-
rale, après avoir pris
connaissance du
rapport de gestion du
liquidateur, et
après lecture du rap-
port du Commissaire
aux comptes, ap-
prouve les comptes
sociaux de

l'exercice clos le 31
décembre 2024 tels
qu'ils ont été pré-
sentés ainsi que les
opérations traduites
dans ces comptes
ou résumées dans
ces rapports. Ces
comptes faisant appa-
raître :

- ☐ Actif net : -8 433
433,69 Dirhams ;
- ☐ Chiffre d'affaires :
370 091,68 Dirhams ;
- ☐ Résultat net comp-
table : -548 590,70
Dirhams.
- 2 ème Résolution :
L'Assemblée géné-
rale, sur proposition
du liquidateur, décide
d'affecter le résultat
net
comptable de l'exer-
cice social clos le
31 décembre 2025,
s'élevant à -548
590,70 Dirhams (perte
nette) au report à
nouveau qui passera
de -10.383.842,99
Dirhams à
-10.932.433,69
Dirhams.
- 3 ème Résolution :
L'Assemblée Gé-
nérale confère tous
pouvoirs au porteur
d'un extrait du présent
procès-
verbal pour effectuer
les formalités prévues
par la loi.

SOCIETE ANONYME DE BOIS ET ALUMINIUM DE RABAT « SABAR »

Société Anonyme
au capital de
5.500.000,00 Dirhams
Siège social : Km 5,
Route de Casablanca
– Quartier Industriel –
RABAT

AVIS DE CONVOCA- TION

ASSEMBLEE GENE- RALE EXTRAORDI- NAIRE

Messieurs les action-
naires de la société «
SABAR » société ano-
nyme sont convoqués
en Assemblée Géné-
rale Extraordinaire qui
se tiendra le 17 Juillet
2026 à 10 heures au
12, rue Jilali
Oraibi – 6ème étage
– CASABLANCA, à
l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Projet de la 1 ère
résolution : Réduction
du capital social moti-
vée par les pertes ;
L'Assemblée Géné-
rale Extraordinaire
sera appelée à statuer
sur une réduction du
capital social
d'un montant de
CINQ MILLIONS
CINQ CENT
MILLE DIRHAMS
(5.500.000,00 DHS),

pour le
ramener de
CINQ MILLIONS
CINQ CENT
MILLE DIRHAMS
(5.500.000,00 DHS) à
ZERO DIRHAM
(0,00 DHS), par voie
d'annulation de l'in-
tégralité des actions
composant le capital
social.
Cette réduction de ca-
pital est motivée par
les pertes antérieures
régulièrement consta-
tées dans
les états financiers
de la société au tire
de l'exercice clos le
31/12/2025 et a pour
objet l'apurement
d'une partie desdites
pertes.
Cette opération sera
réalisée sous la condi-
tion suspensive de
l'adoption définitive de
la résolution relative
à l'augmentation de
capital ci-après.
Projet de la deuxième
résolution : Augmen-
tation corrélative du
capital social ;
L'Assemblée Géné-
rale Extraordinaire
sera appelée à dé-
cider d'augmenter le
capital social d'un
montant de
TROIS MILLIONS
DE DIRHAMS
(3.000.000,00 DHS),
pour le porter de
ZERO DIRHAM
(0,00 DHS) à
TROIS MILLIONS
DE DIRHAMS
(3.000.000,00 DHS),
par émission de
TRENTE
MILLE (30.000)

actions nouvelles
de CENT DIRHAMS
(100,00 DHS) cha-
cune, entièrement
souscrites et libérées
conformément à la loi.
Projet de la quatrième
résolution : Renoncia-
tion au droit préféren-
tiel de souscription ;
Les actionnaires
ayant vocation à parti-
ciper à l'augmentation
de capital déclarent,
en tant que de
besoin, renoncer
expressément à leur
droit préférentiel de
souscription ou les
céder, étant
précisé que la seule
société susceptible de
bénéficier de ladite re-
nonciation ou cession
est la
société DERFONCIA
SAS, laquelle est dé-
signée comme unique
souscripteur dans le
cadre de
l'opération de res-
tructurisation décidée
ci-dessus.
Projet de la cinquième
résolution : L'ouver-
ture de la période
de souscription des
actions
nouvellement émises ;
Une période de
souscription de trois
semaines est ouverte,
étant précisé que la
société
DERFONCIA est la
seule bénéficiaire de
la renonciation ou de
la cession des droits
préférentiels
de souscription des
actionnaires et, à ce
titre, l'unique sous-
cripteur des actions

nouvellement
émises.
Projet de la sixième
résolution : Pouvoirs
pour l'accomplisse-
ment des formalités
légales.
Les actionnaires
pourront prendre
connaissance, au
siège social, des
documents prévus
par la
loi.

LE CONSEIL D'AD- MINISTRATION

JOSPITALITY SOLU- TIONS SARL

AVIS DE CONSTI-
TUTION DE SO-
CIETE
JOSPITALITY SOLU-
TIONS SARL
SOCIETE A RES-
PONSABILITE
LIMITEE
CAPITAL DE : 100,
000,00 DH

SIEGE SOCIAL :
HARRARIN 1 COM-
PLEXE YASSAMINE
TRANCHE 3 ETAGE
6 APT N° 92 TAN-
GER

R.C : 176829

I. Aux termes d'un
acte S.S.P à TAN-
GER en date du
24/04/2026 a été
établi les statuts

d'une société à SARL
dont les caractéris-
tiques sont les sui-
vantes ;

- DENOMINATION :
JOSPITALITY SOLU-
TIONS SARL
- OBJET : ORGANISA-
TION ET COMMER-
CIALISATION DE
SEJOURS TOURIS-
TIQUES ET MEDI-
CAUX.
- SIEGE SOCIAL :
HARRARIN 1 COM-
PLEXE YASSAMINE
TRANCHE 3 ETAGE 6
APT N° 92 TANGER
-DUREE : 99 ans à
compter du 04/05/2026
- CAPITAL SOCIAL :
100, 000,00 Dirhams
- ASSOCIES :
• Mr JALAL CHAAL :
500PARTS. 50.000.00
DH
• Mr OMAR CHAAL :
500PARTS. 50.000.00
DH
Soit au total :
100.000.00dh
- GERANCE ET
SIGNATURE : • - Mr
JALAL CHAAL.
Mr OMAR CHAAL
Sur les bénéfices net
le prélèvement de la
réserve légale de 5%.
- ANNEE SOCIALE :
du 1 er janvier au 31
Décembre
II. Le dépôt légal a été
effectué au Registre
de commerce de
Tanger le 15/06/2026
sous le N° 176829 du
registre Analytique.

SOCIÉTÉ ACD INVEST SARL AU

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous seing privé du 12 mai 2026, il a été établi à Agadir les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques essentielles sont :

dénomination : ACD INVEST SARL AU

-durée : 99 ans. Siege sociale : APPART N°9 AU 3 EME ETAGE IMMEUBLE N°259 HAUT FOUNTY BEN-SERGAO Capital : 100.000,00(cent mille dirhams) divisé en mille (1000) part sociale de cent (100,00) dirhams chacune.

Associe: M. CONTRE-RAS DANIEL (1000 parts sociales).Objet : ADMINISTRATEUR DE BIEN - La gérance : M. CONTRERAS DANIEL nommé gérant de la société pour une

durée illimitée, avec sa signature unique et les pleins pouvoirs -

Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce d'Agadir 01 juin 2026 sous le numéro 161913 .N° d'immatriculation au Registre du commerce : 69063

STE TUNATUNES AFRICA SARL

DISSOLUTION D'UNE SARL

CAPITAL : 100 000.00 DH

SIEGE SOCIAL : 3EME ETAGE N°9 IMM 515 CITE SALAM LOT SALAM AGADIR.

N° REGISTRE DE COMMERCE : 40457/ AGADIR

Suite à la délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mai 2026 relative à la dissolution de la société, il a été décidé :

□ La dissolution anticipée de la société à compter du 12 mai 2026 ainsi que sa

mise en liquidation amiable dont les modalités seront réglées dans les délibérations suivantes.

□ La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

□ Le siège de la liquidation est fixé à : 3EME ETAGE N°9 IMM 515 CITE SALAM LOT SALAM AGADIR.

L'assemblée générale décide notamment, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts relatif à la durée de la société de la manière suivante :

□ La durée de la société, initialement fixée à 99 ans, a été ultérieurement réduite en raison d'une dissolution anticipée et prendra fin le 12 mai 2026

L'assemblée générale nomme M.CARLOS FERNANDEZ ARCO en qualité de liquidateur pour toute la du-

rée de la liquidation.

L'assemblée générale confère à M.CARLOS FERNANDEZ ARCO ainsi qu'à toute autre liquidateur qui pourrait être nommé en remplacement, sous les seules restrictions mentionnées ci-après concernant la cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif, les pouvoirs les plus étendus conformément à la loi et aux usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, en proportion de leurs droits.

Elle est expressément autorisée à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Toutefois, sauf consentement unanime des associés, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant eu la qualité de gérant ne pourra avoir lieu

qu'avec l'autorisation du tribunal de commerce, après audition du liquidateur.

De plus, ils ne pourront céder tout ou partie de l'actif à elle-même, à son conjoint, à ses ascendants ou descendants, ni à ses employés, à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

L'assemblée générale décide que le liquidateur pourra éventuellement percevoir une rémunération, laquelle sera déterminée par l'assemblée générale se réunissant dans les six mois suivant la dissolution.

M.CARLOS FERNANDEZ ARCO présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être confiées et affirme ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce d'Agadir le 11 juin 2026 sous le numéro 162208

TATA EXPRESS SARL AU

AU CAPITAL
DE100 000.00 dhs
Siège Social : Rue
Chiekh Maoulainine
bloc 5 Tata
Tata.
R.C : 391 Tata.
Avis de Clôture de
Liquidation de la so-
ciété.
Au terme du PV de
l'assemblée géné-
rale extraordinaire du
04/06/2026, a décidé :
- Approbation des
comptes du bilan de
liquidation.
- Quitus au liquidateur.
- Clôture de liquida-
teur de la société.
Le dépôt légal a été
effectué au greffe du
Tribunal de 1ère Ins-
tance de Tata sous
le n°26/2026 le
08/06/2026.

« NAVEXIS »

EXTENSION DE
L'OBJET SOCIAL -
MISE A JOUR DES
STATUTS
Aux termes d'un acte

sous-seing privé en
date du 21/05/2026,
L'associé unique
décide :
L'Extension de L'objet
Social à l'activité à
l'importation, l'expor-
tation, le négoce et
toutes prestations de
services s'y rattachant
à l'activité ;
Modification de l'ar-
ticle 2 des statuts ;
Mise à jour des sta-
tuts.
Le dépôt légal a été
effectué au tribunal
de commerce de
Casablanca en date
du 11/06/2026 sous le
n°1028797.
Pour extrait et men-
tion.

« LAM.CITY DEVE- LOPMENTS »

S.A.R.L d'associé
unique
RC N° : 118079
Aux termes des dé-
cisions de l'associé
unique en date du
18/05/2026 il a été
décidé ce qui suit :
Qu'il n'y a pas lieu à
dissolution anticipée
de la société, bien

que les capitaux
propres soient de-
venus inférieurs au
quart du capital social
et qu'une opération
de recapitalisation est
envisagée afin de re-
constituer les capitaux
propres ;
Pouvoirs à donner en
vue des formalités.
Dépôt légal et registre
de commerce :
Le dépôt légal a été
effectué au greffe
du Tribunal de Com-
merce de Marrakech
le 04/06/2026, sous le
n° 193665.

HJVE SARL

AVIS DE MODIFICA-
TION
HJVE SARL
Siège social : 10 Rue
Liberté Etg 3 n° 5.
Casablanca
RC n°: 570943 Casa
Suivant PV de l'AGE
du 18-05-2026, les
décisions suivantes
ont été prises :

- Entérinement des
cessions de parts so-
ciales, par lesquelles
M. EL-OFIR Moha-
med détenteur de 500
parts et M. VAN DER

WAAL Jérôme dé-
tenteur de 500 parts
ont cédé la totalité de
leurs parts sociales
à M. AINON Lionel
Tony Jason, soit un
total de 1000 (mille)
parts sociales avec
tous les droits et obli-
gations y attachés.
- Démission de M.
VAN DER WAAL
Jérôme de ses fonc-
tions de gérant
- Nomination de M.
AINON Lionel Tony
Jason en qualité de
gérant de la société
« HJVE » pour une
durée illimitée.
- Transformation de
la forme juridique de
la société en SARL
d'AU et Refonte des
statuts.
Le Dépôt légal est
effectué auprès du
Tribunal de Première
Instance de Kenitra
sous le n° 1026898
en date du 26-05-
2026.
Pour extrait et men-
tion
LA GERANCE

KIWIWEB SARLAU

Aux termes d'un acte
sous seing privé en
date du 24 décembre
2025, il a été éta-

bli les statuts d'une
société à responsabi-
lité limitée à associé
unique dont les ca-
ractéristiques sont les
suivantes :
Dénomination sociale :
KIWIWEB.
Forme juridique :
Société à Responsabi-
lité Limitée à Associé
Unique.
Siège social : 236
BLOC Z/C LTS HADI-
KA OUED-FES MAG
2, FÈS.
Objet social : services
de technologie de
l'information, réseaux
et internet, multimédia,
marketing digital et
communications.
Durée : 99 ans à
compter de son imma-
triculation au Registre
de Commerce.
Capital social :
10.000,00 dirhams,
entièrement libéré en
numéraire.
Associé unique et gé-
rant : Monsieur ANASS
CHEIKH, titulaire de la
C.I.N. n° CD314366,
demeurant à NR 573
B RDC LOTS TGHAT
2, FÈS.

La société a été im-
matriculée au Registre
de Commerce de Fès
le 12/02/2026 sous le
numéro 88751.
Pour avis et mention.
La gérance.

«NK SOFTWARE SARL»

CONSTITUTION D'UNE S.A.R.L

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/03/2026, il a été établi les Statuts d'une Société à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les Associés :

La société NK FINANCE Représentée par Madame Dounia QUARMOCHI

La société SBS DATA FACTORY représentée par Monsieur NABIL ESSEKAT
Dénomination : NK SOFTWARE SARL
Activité : Conseils et Gestion en Technologie.

Siège Social : 75 Boulevard Anfa Angle Rue Clos de Provence 8ème Etage Appt B103, Casablanca.
Durée : 99 ans à compter de la date de constitution.

Capital : 100.000,00 Dhs, divisé en 1.000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune libérées en totalité et attribuées aux associés

en proportion de leurs respectifs, à savoir :
La société NK FINANCE à concurrence de 700 parts sociales portant les numéros 1 à 700 en rémunération de son apport en numéraire.
La société SBS DATA FACTORY à Concurrence de 300 parts sociales portant les numéros 701 à 1.000 en rémunération de son apport en numéraire.

Cogérants pour une Durée Indéterminée: sont désignés en qualité de Cogérants, pour une durée indéterminée :
Madame Dounia QUARMOCHI
Monsieur Edouard DA COSTA PEREIRA MACIEL.

La société sera valablement engagée par la signature de Madame Dounia QUARMOCHI ou de Monsieur Edouard DA COSTA PEREIRA MACIEL
Exercice Social : Du 1er Janvier Au 31 Décembre de chaque année.

Registre de Commerce : Immatriculation au R.C de la ville

de Casablanca, en date du 23/4/2026, sous le N° 726659.
Date du Dépôt Légal : Déposé le 22/04/2026 auprès du Tribunal de Commerce de la Ville de Casablanca, sous le N°1021778.
Pour extrait et mention.

« G3 CARRE »

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL –CESSION DES PARTS SOCIALES –SIGNATURE SOCIALE– MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 11/02/2026, La collectivité des associés décide :
Le Transfert du siège social de la société à Appartement Les ERABLES-13 Bd Anoual Quartier L'Hermitage, Casablanca;
L'agrément des cessions des parts intervenues entre :
Monsieur Abdelhafid BENCHRIF cédant de 70 parts sociales à Monsieur Salah Eddine AJBABDI, cessionnaire desdites parts sociales ;

Monsieur Abdelhafid BENCHRIF cédant de 70 parts sociales à Monsieur M'hamed AJBABDI ;

La société est valablement engagée par :

La signature conjointe de :Monsieur Abdelhafid BENCHRIF et

Monsieur Salah Eddine AJBABDI ou Monsieur Abdelhafid BENCHRIF et Monsieur M'hamed AJBABDI.

La modification des articles 5,6,7 et 16 des statuts ;
La mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date 10/04/2026 du sous le n°1019888.

Pour extrait et mention.

« AMAXIA CONSEIL » - DISSOLUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 12/03/2026, et en raison de la cessation d'activité de la société AMAXIA

CONSEIL, société à responsabilité limitée d'associée unique au capital de 100.000 Dhs ; sise au Angle Rue D'Alger Et Rue Abou Bakr Al Bakalani 3 Eme Etg Appt 11 Anfa, Casablanca, a été procédé à :

La dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société et ce conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la société.

La désignation de Monsieur Hajib AMRANI en qualité de liquidateur pour une durée non limitée.

Le siège de la liquidation est fixé à l'Angle Rue D'Alger Et Rue Abou Bakr Al Bakalani 3 Eme Etg Appt 11 Anfa, Casablanca.

Date du Dépôt Légal : Déposé le 19/03/2026 auprès du Tribunal de Commerce de la Ville de Casablanca, sous le N°1017514

Pour extrait et mention

SOCIÉTÉ NJM

HORIZON SARL AU

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 mai 2026, il a été établi à Agadir les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques essentielles sont :

dénomination : NJM HORIZON -durée : 99 ans. Siege sociale : MAG AU RDC DU NUMERO 37 AVE-NUE FARHAT HACHAD CITE AL QODS AGADIR. Capital : 100.000,00(cent mille dirhams) divisé en mille (1000) part sociale de cent (100,00) dirhams chacune. Associée unique: Mme FATIMA OUDCHAIRA, (1000 parts sociales).Objet : Transfert national et international d'argent. La gérance : Mme FATIMA OUDCHAIRA nommé gérante de la société pour une

durée illimitée, avec sa signature unique et les pleins pouvoirs - Dépôt légal : a été effectué au tribunal de commerce d'Agadir le 18 juin 2026 sous le numéro 162311. N° d'immatriculation au Registre du commerce : 69317

« GLOBAL IMPACT ADVISORY » SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/04/2026, M. MOHAMED EL GHAZOUANI en qualité gérant unique fait la déclaration suivant à la constitution de la société «GLOBAL IMPACT ADVISORY » sarl, dont les caractéristiques suivantes.

OBJET :

La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- ☐ La réalisation d'études de terrain, enquêtes, diagnostics territoriaux et analyses socio-économiques
- ☐ Négociant.

☐ Importation et exportation.

SIEGE SOCIAL : RUE DAKAR IMM N°5 APPT N°1 OCEAN RABAT DUREE : 99 années à compter de la date de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts de 100 Dhs chacune.

M. MOHAMED EL GHAZOUANI 100 Parts.

M. DRISS EL GHAZOUANI 900 Parts.

LA GERANCE M. MOHAMED EL GHAZOUANI est sus-nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

SIGNATURE : La société sera engagée par la signature unique de gérant, sus-nommé M. MOHAMED EL GHAZOUANI.

ANNEE SOCIALE : 1 er janvier au 31decembre excepté le premier exercice. L'inscription au registre de commerce

a été effectuée au Tribunal de commerce de Rabat le 09/06/2026 sous le numéro de RC° 199863.

« MONAMI IMMOBI-LIER » SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/06/2026, Mme. IBTISAM KROULI et Mme. NADIA ZOUHAIR en qualité deux cogérantes faites la déclaration suivant à la constitution de la société « MONAMI IMMOBILIER » SARL, dont les caractéristiques suivantes.

OBJET :

La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : - Promotion immobilière.

SIEGE SOCIAL : 287 BLOC K APPT 2 ETAGE 1 OULAD OUJH KENITRA DUREE : 99 années à compter de la date

de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts de 100 Dhs chacune.

M. ADIL ECHCHELH 500 Parts.

Mme. IBTISAM KROULI 500Parts.

LA GERANCE Mme. IBTISAM KROULI et Mme. NADIA ZOUHAIR sont susnommées cogérantes de la société pour une durée indéterminée.

SIGNATURE : la société sera valablement engagée pour deux signatures conjoigne de Mme. IBTISAM KROULI et Mme. NADIA ZOUHAIR.

ANNEE SOCIALE : 1 er janvier au 31decembre excepté le premier exercice.

L'inscription au registre de commerce a été effectuée au Tribunal de 1 ère instance Kenitra le 19/06/2026 sous le numéro de RC°82977.